

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, Mme CAHU Catherine, décide :

1 - CONSEIL MUNICIPAL

VERSEMENT INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- ↳ de fixer le montant des indemnités correspondant à la strate démographique où se situe la commune soit, une population comprise entre 500 et 999 habitants, à :
 - 44.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et ce de droit, pour l'exercice effectif des fonctions de maire
 - 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – article L 2122-22 – le conseil municipal a décidé à l'unanimité de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans le respect des domaines et limites fixés par le dit article (affectation biens communaux, droits de voirie, marchés publics, locations, contrats d'assurance, droit de préemption urbain, actions en justice,.....)

FORMATION DES COMMISSIONS

COMMISSIONS PERMANENTES

- ↳ a décidé de former les commissions permanentes suivantes, présidées par le maire ou l'adjoint délégué :
 - 1 – BATIMENTS ET TRAVAUX (hors voirie) : 5 membres
 - 2 – VOIRIE ET RESEAUX : 5 membres
 - 3 – FORET : 2 membres
 - 4 – AFFAIRES SCOLAIRES : 3 membres
 - 5 – LOCATIONS : 5 membres
 - 6 – FINANCES ET SUBVENTIONS ASSOCIATIVES : 6 membres
 - 7 – INFORMATION : 4 membres
 - 8 – URBANISME : 6 membres
 - 9 – CONCOURS COMMUNAUX : 4 membres
 - 10 – PERSONNES AGEES : 4 membres
 - 11 – SECURITE : 4 membres
 - 12 – JEUNESSE : 2 membres
 - 13 – FETES ET CEREMONIES : 11 membres
 - 14 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE / ACTIONS CULTURELLES : 3 membres

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

- ↳ a proposé, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, 24 personnes en qualité de commissaires dont 12, 6 titulaires et 6 suppléants, seront retenus par le directeur des services fiscaux et formeront ainsi la commission communale des impôts directs présidée par le maire

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- ↳ a désigné 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour composer la commission d'appel d'offres présidée par le maire

ELECTION DES DELEGUES

- ↳ a élu les délégués suivants :

CONSEILS D'ECOLES : en plus du maire : titulaires : GARRIDO Nathalie et CATTIN Morgane
suppléantes : KREMER Annick et PERBAL-ASSIRELLI Sandrine

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET ORCHESTRE INTERCOMMUNAL « VENTS D'EST » :
titulaire : GARRIDO Nathalie suppléante : KREMER Annick

C.N.A.S. : collègue élus : GARRIDO Nathalie

CORRESPONDANT DEFENSE : FICKINGER Nicolas

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE : FICKINGER Nicolas

REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal, après examen du projet de règlement intérieur, à l'unanimité :

- ↳ adopte le règlement intérieur du conseil municipal,
- ↳ autorise le maire à signer tout document afférent à l'application dudit règlement intérieur.